

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
RENNES MÉTROPOLÉ – SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION N°5**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.474 du 4 mai 2017, une enquête publique est prescrite sur le projet de Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Grégoire, portant notamment sur un projet de Renouveau Urbain en cœur de ville ainsi que sur l'actualisation du règlement graphique et littéral.

Madame NERBUSSON Anne, gérante d'agence immobilière, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de Saint-Grégoire :

**du lundi 29 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultés par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique – accueil du service Droits des Sols - 4 avenue Henri Fréville à Rennes (métro Clémenceau), aux horaires d'ouverture habituels.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Saint-Grégoire, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur – Modification n°5 du P.L.U. de Saint-Grégoire, à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Grégoire, rue Châteaubriand, 35760 SAINT-GREGOIRE.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint-Grégoire pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Lundi 29 mai 2017 de 9h à 12h,**
- **Samedi 17 juin 2017 de 9h à 12h,**
- **Vendredi 30 juin 2017 de 14h30 à 17h30**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Saint-Grégoire (Tél. 02.99.23.19.23).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Saint-Grégoire pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de Modification n°5 du PLU de Saint-Grégoire pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Saint-Grégoire.